

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **17**

Absents : **9**

- dont suppléé : **0**

- dont représentés : **4**

Votants : **21**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le huit avril deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON-BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°4*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, OLIVERO Albert (*a quitté la séance après la question n°23*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard (*a quitté la séance après la question n°23*), TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse, Mme MATTERA Wendy, Mme OKROGLIC Dominique *ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine*, M. ORTUNO Miguel *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY-RICOURT Sophie*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON-BOË Fabienne*, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2022/63

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2022 BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission « jeunesse et services publics » réunie le 23 mars 2022 ;

VU l'avis favorable des commissions des finances réunies les 21 mars et 4 avril 2022 ;

Après délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2022 les subventions ci-dessous :

Organismes ou Associations	Montant Réalisé 2021	Montant sollicité 2022	Proposition Commission Finances	Montant voté 2022	Résultat du vote
Mairie Barcelonnette CLSH (1)	49 255,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €	à la majorité
Total Art 657341	49 255,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €	
CC Guillestrois Queyras PS1	3 248,28 €	1 083,00 €	1 083,00 €	1 083,00 €	à l'unanimité
CC Serre-Ponçon PS1 Piter	75,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	à l'unanimité
CC Guillestrois Queyras PS2	- €	2 084,00 €	2 084,00 €	2 084,00 €	à l'unanimité
CC Serre-Ponçon PS5 Piter	4 536,87 €	7 587,00 €	7 587,00 €	7 587,00 €	à l'unanimité
SMIAGD	8 000,00 €	- €	- €	- €	
SIVU DU GOLF	3 040,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	à l'unanimité
Divers		- €	8 000,00 €	8 000,00 €	à l'unanimité
Total Art 657358	18 900,15 €	14 854,00 €	22 854,00 €	22 854,00 €	
<u>Collège A Honorat (2)</u>					
Section Sportive Ski Alpin	10 400,00 €	10 400,00 €	10 400,00 €	10 400,00 €	à la majorité
Section Sportive ASM	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	à la majorité
Section Ski Nordique	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	à la majorité
<u>Lycée A Honorat (3)</u>					
Sect Amgt Horaire Ski Alpin	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	à la majorité
Option Bi Qualification	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	à la majorité
EPS Enseignement Complt	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	à la majorité
Total Art 65738	26 900,00 €	26 900,00 €	26 900,00 €	26 900,00 €	
Ass Sportive Lycée UNSS	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	à l'unanimité
Association Pays Sud	52 653,14 €	- €	- €	- €	
Association Ubaye Elite (4)	27 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	à la majorité
Comite Dévlpt Agricole (5)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	à la majorité
Alpes Hte Prov Initiative (6)	5 634,00 €	5 608,00 €	5 608,00 €	5 608,00 €	à la majorité
Mission Locale	8 048,00 €	8 011,00 €	8 011,00 €	8 011,00 €	à l'unanimité
Agence Dévlpmt 04 (7)	8 000,00 €	7 790,00 €	7 790,00 €	7 790,00 €	à la majorité
Les Fondus de l'Ubaye	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	à l'unanimité
Audacce	49 211,77 €	53 594,00 €	53 594,00 €	53 594,00 €	à l'unanimité
Comité Départ Ski 04 (8)	44 170,43 €	45 665,00 €	45 665,00 €	45 665,00 €	à la majorité
L'envolée (Ressourcerie)	9 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	à l'unanimité

Ass Les Marmot's (9)	75 400,00 €	76 485,00 €	76 485,00 €	76 485,00 €	à la majorité
Ass Vivre Jeunes (10)	99 313,00 €	99 677,00 €	99 677,00 €	99 677,00 €	à la majorité
Ass Planète Jeunes (11)	49 913,00 €	55 496,00 €	53 840,00 €	53 840,00 €	à la majorité
Fédération des foyers ruraux	7 131,25 €	16 961,00 €	16 961,00 €	16 961,00 €	à l'unanimité
Secours Catholique	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	à l'unanimité
Conv Ici Télé	30 800,00 €	- €	- €	- €	
Solidaridat Ubaye	500,00 €	2 100,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	à l'unanimité
Solidaridat Ubaye (Ukraine)			2 000,00 €	2 000,00 €	à l'unanimité
Ass EGEE	1 500,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	à l'unanimité
CCOPL FIS 2021 (12)	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	à la majorité
Eurolang Ubaye	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	à l'unanimité
Fondation du Patrimoine	3 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	à l'unanimité
Féd Soldats de Montagne		8 000,00 €	- €	- €	
Acces Montagne	3 000,00 €	- €	- €	- €	
Seolane (13)	2 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	à la majorité
Alte	8 641,00 €	12 344,00 €	12 344,00 €	12 344,00 €	à l'unanimité
Ubaye Tourisme (14)	1 872 502,00 €	1 950 000,00 €	1 950 000,00 €	1 950 000,00 €	à la majorité
Ubaye Tourisme Piter (14)	- €	164 312,00 €	164 312,00 €	164 312,00 €	à la majorité
O T Serre Ponçon Piter		54 366,00 €	54 366,00 €	54 366,00 €	à l'unanimité
O T Guillestrois Queyras		54 366,00 €	54 366,00 €	54 366,00 €	à l'unanimité
Divers	- €		16 000,00 €	16 000,00 €	à l'unanimité
Total Art 6574	2 368 517,59 €	2 671 675,00 €	2 678 119,00 €	2 678 119,00 €	

- (1) Mme VAGINAY RICOURT Sophie et M. ORTUNO Miguel dont elle a le pouvoir, Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne et M. BARNEAUD Christophe dont elle a le pouvoir, M BOUGUYON Yvan et M. GASTON Arnaud pour M. FRANQUEBALME Jean Pierre dont il a le pouvoir n'ayant pas pris part au vote
- (2) Mme VAGINAY RICOURT Sophie
- (3) Mme VAGINAY RICOURT Sophie et Mme BARDIN Régine n'ayant pas pris part au vote pour Mme OKROGLIC Dominique dont elle a le pouvoir
- (4) Mme BARDIN Régine n'ayant pas pris part au vote pour Mme OKROGLIC Dominique dont elle a le pouvoir
- (5) Mme OCCELLI Chloé n'ayant pas pris part au vote
- (6) M. TRON Jean-Michel n'ayant pas pris part au vote
- (7) Mme VAGINAY RICOURT Sophie et M. TRON Jean Michel n'ayant pas pris part au vote
- (8) Mme BARDIN Régine n'ayant pas pris part au vote pour Mme OKROGLIC Dominique dont elle a le pouvoir
- (9) Mme BARDIN Régine n'ayant pas pris part au vote pour Mme OKROGLIC Dominique dont elle a le pouvoir
- (10) Mmes OCELLI Chloé et REYNAUD Sandra n'ayant pas pris part au vote
- (11) Mme OCELLI Chloé, Mme VAGINAY RICOURT Sophie n'ayant pas pris part au vote pour M. ORTUNO Miguel dont elle a le pouvoir et M. BOUGUYON Yvan
- (12) Mme BARDIN Régine n'ayant pas pris part au vote pour Mme OKROGLIC Dominique dont elle a le pouvoir
- (13) M BOUGUYON Yvan n'ayant pas pris part au vote
- (14) Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, GARCIER-RICHAUD Hélène, MM. TRON Jean Michel, FORTOUL Jacques, CAPEL DENIS n'ayant pas pris part au vote.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la Communauté articles 657341,657358,65738 et 6574.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 004-200072304-20220414-D202263B-DE

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de ces décisions et notamment les conventions et les avenants établis conformément à la loi 2000-321 du 12.4.2000 et le décret 2001-495 du 6.6.2001.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

